



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention de partenariat « Equi Pondi »

DEL-2017-085

Numéro de la délibération : 2017/085

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 09/10/2017

Date de convocation du conseil : 03/10/2017

Date d'affichage de la convocation : 03/10/2017

Début de la séance du conseil : 19 heures 15

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Elisabeth JOUINEAUX-PÉDRONO, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Émilie CRAMET par M. Georges-Yves GUILLOT, Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Annie GUILLEMOT, Mme Madeleine JOUANDET par Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Véronique LE BOURJOIS par M. Hervé JESTIN, M. Jacques PÉLAN par M. Yann LORCY.

Était absente excusée : Mme Laurence KERSUZAN.

Convention de partenariat « Equi Pondi »

Rapport de Madame La Maire

Le concours de saut d'obstacles organisé par l'association « Equi Pondi », fait parti des événements majeurs sur le territoire qui rassemble chaque année un public d'amateurs et de professionnels et permet de faire connaître Pontivy à l'échelle nationale.

En vu de l'organisation annuelle de ce salon à la Halle Safire, l'association « Equi Pondi » s'appuie sur les capacités logistique et de communication de la Ville de Pontivy.

Afin de clarifier l'intervention des Services Techniques de la ville sur cet équipement communautaire, il a été décidé de conventionner avec « Equi Pondi ».

Par ce partenariat, la Ville de Pontivy s'engage à titre gratuit :

- à fournir et mettre en place un podium,
- à fournir deux bennes (avec un transfert de bennes entre les deux concours),
- à mettre en place le podium restauration,
- à récupérer les claustras,
- à mettre à disposition un tractopelle,
- à mettre à disposition un camion pour récupérer les obstacles et la cabine jury,
- à mettre à disposition 200 barrières + mise en place platelage bois,
- à mettre à disposition 3 barnums 3x3m et assurer le montage et démontage,
- à mettre à disposition 2 chapiteaux 4,50 x 3 m et assurer le montage et démontage,
- à mettre à disposition des plantes vertes,
- à faire respecter les interdictions de stationner et les restrictions de circulation aux alentours du site,
- à assurer la communication et la promotion de l'événement,
- à mettre à disposition 10 emplacements sur planimètre,
- à mettre à disposition des oriflammes « Ville de Pontivy »

Nous vous proposons :

d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention de partenariat avec l'association
« Equi Pondi »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 10 octobre 2017

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

CONVENTION DE PARTENARIAT – « Equi Pondi »

Entre les soussignés :

la Ville de Pontivy, partenaire du concours équestre « Equi Pondi » et représentée par sa Maire ,
Christine LE STRAT,

D'une part,

Et, l'association « Equi Pondi », organisatrice du concours équestre « Equi Pondi » représentée par sa
Présidente Catherine LE POUL

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

En vue de l'organisation annuelle du concours équestre « Equi Pondi » à la Halle Safire de Pontivy, l'association s'appuie sur les capacités logistique et de communication de la Ville de Pontivy.

Article 2 – Période et durée

Ce partenariat s'entend durant la période du concours équestre « Equi Pondi »

La présente convention est consentie durant trois années : 2017 / 2018 / 2019

Article 3 - Charges et conditions

La ville de Pontivy s'engage de manière gracieuse :

- à fournir et mettre en place un podium,
- à fournir deux bennes (avec un transfert de bennes entre les deux concours),
- à mettre en place le podium restauration,
- à récupérer les claustras,
- à mettre à disposition un tractopelle,
- à mettre à disposition un camion pour récupérer les obstacles et la cabine jury,
- à mettre à disposition 200 barrières + mise en place platelage bois,
- à mettre à disposition 3 barnums 3x3m et assurer le montage et démontage,
- à mettre à disposition 2 chapiteaux 4,50 x 3 m et assurer le montage et démontage,
- à mettre à disposition des plantes vertes,
- à faire respecter les interdictions de stationner et les restrictions de circulation aux alentours du site,
- à assurer la communication et la promotion de l'événement,
- à mettre à disposition 10 emplacements sur planimètre,
- à mettre à disposition des oriflammes « Ville de Pontivy »

L'association Equi Pondi s'engage :

- à faire respecter les interdictions de stationner et les restrictions de circulation aux alentours du site,
- à laisser libre d'accès la voie réservée aux pompiers,
- à mettre en place les recommandations préfectorales en matière de sûreté,
- à mettre en place des obstacles sur rond point pour annoncer l'événement,
- à valoriser le partenariat avec la Ville sur tous ses supports de communication,
- à programmer une conférence de presse en partenariat avec la Mairie afin d'annoncer l'événement

Article 4 - Exécution de la convention

La présente convention peut être dénoncée en cas de force majeure dûment constatée ou si l'objet de la convention devenait inapproprié.

Article 5 -Assurance

L'association « Equi Pondi » s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile organisateur pour les dommages de toute nature résultant de l'utilisation du matériel mis à disposition par la ville de Pontivy.

Fait à Pontivy, le

Pour la Ville de Pontivy

Christine LE STRAT
Maire de Pontivy

Pour l'association « Equi Pondi »

Catherine LE POUL
Présidente de « Equi Pondi »